

Sougeal infos

Bulletin municipal, Numéro 52- Décembre 2023



page 25



Un peu d'histoire

page 21 à 24

Association Culturelle et Artistique Sougealaise
Amicale des retraités
Union Nationale des Combattants
Fête de l'ole à Sougeal
ACCA de Sougeal
Union Sportive de Sougeal
APEL
MI Fa Sol O Gallo

La vie associative

page 23



Classe 4 - 2014

**Condensés
des
délibérations
pages
8 à 12**

**Communiqués
de la Mairie
pages
5 à 7**

**Le mot du
Maire
page 3 à 4**

**Infos sociales
page 13 à 14**

**Communauté
de commune
page 14 à 15**

**La vie
communale
pages
16 à 20**

**La vie
associative
pages
21 à 24**

**Un peu
d'histoire
page 25**

**Pêle Mêle
page 26 à 27**

Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise
Photos Eric Hamel



Le mot du Maire



Editorial

Déjà la fin de l'année, et une nouvelle fois l'occasion m'est donnée de faire un point sur la vie municipale au travers des colonnes du bulletin et partager aussi mes sentiments avec vous sur les choses, si diverses soient-elles.

D'abord, vous redire à quel point je m'impatiente en constatant, comme vous, le piétinement, voire l'immobilisme de certains projets portés ou tout au moins initiés par la municipalité et en chantier depuis plusieurs années. C'est le cas en particulier du programme de 3 logements d'Emeraude Habitation « Maison Guy » - rue de la Forge. À quand la réception ? On nous l'avait promise pour la fin de cette année...

Sur d'autres, que nous maîtrisons totalement, nous avançons à notre rythme, lentement mais sûrement, c'est la défense incendie par exemple ou la remise en état des parcelles ex-Lerquemain dont la municipalité avait fait l'acquisition en 2022 et dont la mise à disposition est aujourd'hui actée.

Par ailleurs, nous avons lancé une procédure de recrutement d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau lotissement, route de La Fontenelle, dans la parcelle dite « Les Passouets ». Si le permis d'aménager et la viabilisation ne posent pas de problème, la commercialisation des lots pourrait débuter fin 2025.

Dans le même temps, après quelques tergiversations avec les services « Voirie » du Département, nous sommes effectivement en train de lancer le recrutement d'un cabinet de maîtrise d'œuvre qui devra envisager la première tranche des travaux prévus dans le cadre du réaménagement du centre-bourg. C'est notamment l'ouverture du nouveau tracé de la départementale à travers la zone des parkings et l'aménagement de la rue de la Forge.



Même traitement pour le projet porté par un commerçant qui souhaite s'installer en centre bourg. Ce qui nous amène à évaluer la faisabilité en centre-bourg, d'un aménagement du local (ex garage Pilorge) que nous avons récupéré dans le cadre des échanges de terrains avec les nouveaux propriétaires de l'ex-boulangerie.

Ce commerçant assumerait l'équipement professionnel intérieur pour y développer ses activités. Un commerce supplémentaire ouvert au public, un nouveau service à la population....

Pourquoi pas !



Dans un tout autre domaine, le projet d'évolution des modalités d'abreuvement du bétail au marais est quasiment ficelé, on en connaît aujourd'hui le coût et le plan de financement devrait être avantageux si comme envisagé, il est bien subventionné. Dans ce cas le reste à charge commune n'excéderait pas 20 %. Les travaux devraient logiquement débuter au printemps prochain.

En même temps, les négociations portant sur le nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougeal ont débuté. Les enjeux sont multiples et importants.





Le mot du Maire



Dans ce cadre, j'ai une fois encore, martelé que j'étais porteur d'un mandat au travers duquel je devais veiller à la pérennité des pratiques ancestrales au marais que sont la chasse au gibier d'eau et le pacage. Je m'y tiendrai. Les discussions portant sur la pérennité de l'activité chasse sont âpres et à l'issue incertaine. Le moment venu, il appartiendra au conseil municipal d'approuver un compromis qui permettrait de pérenniser ces pratiques et de faire en sorte que le classement de notre marais en Réserve Naturelle Régionale soit prolongé.

C'est l'intérêt bien compris de la commune !



Après un début d'automne carrément estival, la météo présente aujourd'hui brutalement la facture avec une pluviométrie certes salubre pour les nappes, mais excessive sous certains aspects. Elle a perturbé gravement les semis d'automne et nous a contraints à fermer le pacage au marais à la mi-novembre. La tempête Ciaran nous a valu une coupure de courant de 24 à 48h selon les secteurs, ça ne fait jamais plaisir, mais nous sommes, jusque-là, épargnés au vu d'autres contrées dont les populations sont gravement sinistrées à cause des dégâts dus au vent ou à des inondations importantes.



Depuis très longtemps dans les têtes, et réinitié dans le cadre de la démarche de mutualisation à l'échelon communautaire, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours d'élaboration avec d'autres communes. Les services préfectoraux nous l'imposent, c'est un dispositif communal ou intercommunal planifié, propre à anticiper et remédier à des catastrophes diverses, naturelles ou pas, qui devra faire l'objet d'un agrément préfectoral pour être opérationnel.



Comme toujours, ce bulletin est porteur de bonnes et parfois de moins bonnes nouvelles, comme les précédents il retrace les activités, le travail de toutes les forces vives de cette commune.

De la municipalité à nos associations, de nos enseignantes à nos aidants, de nos commerçants à nos artisans, tous participent à faire vivre cette commune, à la développer, à l'animer et à vous y rendre la vie plus attrayante selon vos aspirations ou plus facile selon vos difficultés, en particulier, celles liées à l'âge. Je veux TOUS les remercier vivement, j'y associe naturellement tous les agents municipaux et les membres de la commission information qui ont préparé ce bulletin, particulièrement Eric son président.

Nous voulons croire que l'année 2024 qui nous tend les bras saura nous épargner le pire et nous réserver le meilleur. Si l'action municipale a pour objectif de vous aider à y parvenir, c'est tous ensemble, en conjuguant nos efforts que nous y parviendrons dans un contexte socio-économique difficile.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, remplies de joie et de bonheur, et je vous adresse, à tous, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.



PS : Pour des raisons d'organisation, il a été décidé d'abandonner la formule « Flash Infos » que vous receviez à l'issue de chaque trimestre en avril et en juillet. Désormais, un bulletin municipal à proprement parler vous sera distribué en juillet et un autre juste avant Noël comme d'habitude

Rémi Chapdelaine



Ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat sera fermé du 26 au 31 décembre 2023 inclus. Reprises des horaires habituels à compter du 2 janvier 2024.

Tel : 02.99.48.61.93 / n° astreinte en cas d'urgence les weekend et/ou jours fériés : 07.57.46.71.51

Mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-sougeal.fr

À vos agendas , Cérémonie des vœux

L'ÉQUIPE MUNICIPALE A LE PLAISIR DE VOUS CONVIER À LA RÉCEPTION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX QUI AURA LIEU

LE VENDREDI 12 JANVIER 2024
À PARTIR DE 18H30
À L'ESPACE SOLO GALLO



TARIFS ESPACE SOLO GALLO

A noter une augmentation de 15% des tarifs au 1er janvier 2024

Nature de la prestation	Tarifs 2023				Tarifs 2024			
	Petite Salle		Grande Salle		Petite Salle		Grande Salle	
	Commune	Hors Commune						
Forfait week-end (du vendredi 14 h au lundi 9 h)	200 €	260 €	350 €	450 €	230 €	299 €	405,50 €	517,50 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €		46 €		86,25 €	
Mise à disposition exceptionnelle de la salle des associations uniquement en cas d'impossibilité de l'Espace Solo Gallo	20 €				23 €			
Caution de garantie restituée sous 15 jours	600 €		600 €		600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaires)	50 €		50 €		57,50 €		57,50 €	

Fibre optique

Axione, en charge des travaux de tirage de câbles et de la pose des boîtiers est en attente de la réception des travaux par Megalis Bretagne (22/12/2023).

Suite à cette réception, Megalis Bretagne et Orange vont récupérer le chantier et vont s'attaquer à la phase d'injection des prises, étape qui peut prendre jusqu'à 6 mois.

Normalement, mi 2024, les opérateurs démarreront leur client pour leur proposer des contrats en adéquation avec la fibre.



Mise à disposition de deux parcelles agricoles

Comme évoqué dans le mot du maire les parcelles agricoles (biens Lerquemain) dont la commune avait fait l'acquisition en 2022 font aujourd'hui l'objet d'une mise à disposition. Suite à l'appel à candidatures clos le 30 novembre dernier, la commission des Biens Communaux Non Bâti a proposé au conseil municipal de retenir la candidature du Gaec du Bois Robert pour Les Passouets (3465 m²), route de La Fontenelle. La remise en état parfaite de cette petite parcelle n'étant pas terminée, une mise à disposition gracieuse pour une durée de 3 années a été consentie à l'exploitant retenu qui devra ainsi poursuivre sa remise en valeur en nature de prairie.

La parcelle dite de « La Planche » (< 1,10 ha), côte de Sougeal, dont la remise en état est achevée et la prairie ensemencée sera mise à disposition d'un éleveur, qui s'acquittera d'une location dès la 1ère année.

Ces deux parcelles sont donc rendues à l'agriculture comme envisagé avec la SAFER lors de leur acquisition par la commune et devront être exploitées uniquement en prairie. Leur remise en état a été effectuée dans le strict respect des dispositions environnementales.

Ce dernier sera désigné parmi les candidats lors du prochain Conseil Municipal. Rémi Chapdelaine

Vente de bois à faire sur la commune

Vous êtes intéressés par du bois à faire ? N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant à la mairie. Un repérage du bois à faire sera effectué par la commission. **Pour rappel** : le bois à faire est strictement réservé aux habitants et/ou résidents, pour un usage personnel. Le coût: Le lot à exploiter sera facturé à partir de 20 € le stère et sera établi préalablement à la signature du contrat en concertation avec l'élu délégué en fonction de la quantité, de la qualité et de la facilité d'exploitation



Élections européennes 2024

Les citoyens européens sont appelés aux urnes en vue d'élire les 720 députés européens qui les représenteront au Parlement européen.

En France, les élections auront lieu le dimanche 9 juin.

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires qui ont le droit de voter dans leur État d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires de cette commune.



Pourquoi votre vote compte

Du 6 au 9 juin 2024, des millions d'Européens contribueront à façonner l'avenir de la démocratie en Europe lors des élections européennes. C'est un moment unique qui nous permet à tous de décider collectivement de l'avenir de l'Union européenne. Voter est toujours important, que ce soit au niveau local, national ou européen. Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent.

Utilisez votre voix pour défendre la démocratie

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. Elle est la somme des efforts de tous, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer. La démocratie commence par les citoyens: notre vote aux élections européennes lance en quelque sorte le mouvement, et les décisions prises au Parlement ont une incidence sur nos vies. Si nous nous abstenons de participer, nous perdons l'occasion de façonner l'avenir; pire encore, la démocratie parlementaire européenne perd de sa vitalité et ses valeurs sont ébranlées. Plus nous sommes nombreux à voter, plus la démocratie se renforce!

À noter que le bureau de vote sera délocalisé en salle du conseil en raison d'une réservation de l'Espace Solo Gallo.

Eric Hamel

Stade municipal

Au premier semestre 2023, la commission des Biens Bâties a engagé une réflexion sur l'éclairage et les installations électriques des bâtiments communaux.

Cette réflexion a permis de mettre en avant l'urgence d'une mise aux normes de deux équipements électriques au stade municipal :

- Rénovation de l'armoire
- Remise en conformité des coffrets des points lumineux

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) en charge de l'éclairage public, est intervenu en octobre mais a dû stopper les travaux, constatant de nouvelles défaillances au niveau de l'atelier municipal et du hangar.

Un devis complémentaire est en cours d'établissement.

Eric Hamel



Le recensement à 16 ans

Bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

À partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur la liste électorale à vos 18 ans.

Dans la pratique, vous avez jusqu'à vos 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire. Pour se faire recenser, il suffit de vos présenter en mairie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), et un livret de famille.



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Rendu obligatoire par le décret d'application du 13 septembre 2007 pour près de 10.000 communes, dotées soit d'un plan de prévention des risques naturels, soit d'un plan particulier d'intervention (dont 123 communes en Ille et Vilaine) et par l'article 13 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple lié au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles, l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques (et notamment la mobilisation des services techniques communaux), l'organisation d'exercices.



Suite à des discussions engagées lors des réunions de mutualisation, les communes de Saint Broladre- Saint Georges de Gréhaigne, Vieux-Viel, Baguer Morvan, La Boussac, Cherruix, Roz sur Couesnon et Sougeal se sont concertées et les conseils municipaux ont accepté de mandater le cabinet Elvia Group pour la réalisation et l'actualisation de **PCS** (permettant ainsi de diminuer les coûts de la prestation).

Au niveau de la commune une première réunion a eu lieu le 18 octobre sur l'élaboration d'un document ayant vocation d'outil / support à l'ensemble des données du PCS ainsi qu'à sa mise en opérationnalité. Il déclinera l'ensemble des données d'entrée et des moyens de leur obtention suivant différentes thématiques :

1. Le **PCC (Poste de Commandement Communal)** : les acteurs du **PCS** et le lieu de sa mise en œuvre
2. Les risques : les informations détenues liés aux risques, à la vulnérabilité sur la commune ainsi que les mesures liées déjà en place
3. Moyens matériels : Ensemble des moyens matériels et de communication mobilisable sur la commune
4. Moyens humains : Ensemble des moyens humains mobilisable sur la commune

Eric Hamel

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Point sur la DECI sur notre commune, un **travail bien engagé depuis 2021**. La commission "Sécurité" a défini un programme dont les réalisations tiennent compte des permis de construire délivrés à partir de 2018 (en lien avec la réglementation) :

Lieu et réserve en M3	Réserve réceptionnée	Réserve opérationnelle	Année du projet
Le lotissement la «chenevière» 60 m3	oui	oui	2021
La Selle / La Croix de la Selle / Le Buisson, 60 m3	oui	oui	2021
Le Haut Digé / La Pillardais, 60 m3	oui	oui	2022
Lozerais / Le Ramponneau, 60 m3	non	non	2022
Plan d'eau étang VAUCENSION	empierrement pour accès véhicule pompier		2023
La Croisade / Le Croisé Guillou / Le Champs Géraut / la Guillourie / Les Herse, 60 m3	Projet bientôt finalisé		2023
Le Bas de la Lande / Le Haut Mesnil / La Platière / La Fresnais / Le Gassé / Le vieil atelier / Le Haut de la Lande / La Haie	Projet engagé de 120 m³ à réaliser avec M. et Mme Boissel		2023 / 2024
Projet à réaliser pour 2024			
Villormel / La Plunière	Projet de 60 m³ à chiffrer pour demande de subventions DETR et recherche de terrain.		
Secteur La Patinière	Projet de 60 m³ à chiffrer pour demande de subventions DETR et recherche de terrain.		

D'autres priorités pourront modifier les prévisions du fait des réalisations et des contraintes d'urbanisme, mais le souhait de la commission est de pouvoir réaliser au moins deux réserves par an au vu du budget et les biens à couvrir, les subventions DETR obtenues et des conventions éventuelles à mettre en place avec les propriétaires.

Eric Hamel

À propos de la chaufferie bois...

Lors de la construction de l'espace Solo Gallo, il a été décidé, avec l'appui et les conseils de différents professionnels, d'installer une chaudière à bois. Ce système de chauffage nous a été présenté comme étant écologique et économique, tout en nous permettant une autonomie.

Notre déception est grande à ce jour. Nous rencontrons des difficultés tous les hivers, avec des pannes régulières, entraînant des coûts financiers conséquents.

L'intervention d'un expert entouré des fournisseurs / installateurs, nous oriente vers l'utilisation exclusive de copeaux de bois strictement conformes à ceux préconisés par le fabricant de la chaudière et certifiés par un organisme agréé...

Un essai supplémentaire est en cours pour cet hiver. Si toutefois nous étions à nouveau confrontés à de nouveaux dysfonctionnements, une réflexion devra avoir lieu sur le devenir de cette chaudière.

Karine Leutellier



Conseil Municipal du 5 juin 2023

Fixation des tarifs municipaux pour 2023

La commission « Finances » réunie en date du 3 mai 2023 propose de modifier les tarifs municipaux pour 2023.

Concernant l'Espace Solo Gallo, une augmentation de 15 % aura lieu à compter du 1er janvier 2024 (voir tableau dans « Communiqués de la Mairie »)



Location tables et chaises

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2023
Table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrè

Considérant la procédure en cours de reprise de concessions en état d'abandon et le coût des travaux inhérents à cette procédure, la commission propose une augmentation des tarifs :

	Tarifs 2023
Concession cinquantenaire	200 €
Concession trentenaire	120 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2023
Concession 30 ans	800 €
Concession 15 ans	400 €

Vente de bois

Le lot à exploiter sera facturé à partir de 20 € et sera établi préalablement à la signature du contrat en concertation avec l'adjoint délégué en fonction de la quantité, de la qualité et de la facilité d'exploitation du lot proposé.

Le conseil précise que toutes ces décisions sont applicables à compter du 1er juin 2023.

Vote des subventions 2023 aux associations

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La commission « Finances » réunie en date du 3 mai dernier, propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2023
ASSOCIATIONS DE SOUGEAL	
UNC SOUGEAL	250 €
ACCA SOUGEAL	250 €
Amicales des retraités	250 €
APEL (école SOUGEAL)	250 €
MiFaSol O Gallo	250 €

Les subventions versées auparavant à « Union Sportive de Sougeal », « l'EFAS » et « Les Maquettes de la Baie » n'ont pas été renouvelées pour 2023 en raison de l'absence d'activités ou dissolution de l'association en 2023.

Concernant les subventions accordées aux associations à caractère social ou relatives à la santé, la commission tient à souligner le nombre important de demandes et, ne souhaitant léser aucune d'entre elles, propose au conseil de répartir le forfait du montant accordé en 2022 sur l'ensemble des demandes parvenues en 2023.

Subventions spéciales

Nom de l'association	Subventions 2023
Ouvrir les Portes d'Agathe	Gratuité Espace Solo Gallo
Association sportive et/ou culturelle hors commune sur justificatif d'adhésion	15 € / enfant
Établissements d'enseignement professionnel (pour enfant habitant Sougeal)	55 € / enfant
Association des donneurs de sang Canton de PLEINE-FOUGERES	70 €
Restos du cœur Ille et Vilaine	70 €
Comité anticancéreux RENNES	70 €
Association des Paralysés de France – RENNES	70 €
TELETHON	70 €
Secours catholique – RENNES	70 €
AIM Le Lien SAINT MALO	70 €
France ADOT 35 (Association pour le don d'organes et de tissus humains)	70 €
Association Rêves de Clown LORIENT	70 €
AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)	70 €
Alcool assistance Ille et Vilaine	70 €
AASPCE (Association pour l'accompagnement des soins palliatifs de la Côte d'Emeraude)	70 €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	70 €
ELA	70 €

Le Conseil décide d'accorder une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée d'un montant de 215 € au titre de la participation aux frais occasionnés lors de l'organisation de battues aux nuisibles, pour la saison de chasse 2023/2024, sur la commune.

Subventions Scolaires :

Après rappel des diverses demandes reçues chaque année émanant des collèges et lycées environnants, pour participation à des séjours linguistiques ou voyages à but pédagogique, auxquels participent des élèves habitant SOUGEAL, le Conseil décide de maintenir la participation annuelle à 65 € par année scolaire et par enfant de SOUGEAL participant à ces

Suite Conseil Municipal du 5 juin 2023

activités dans la mesure où le coût de ce séjour à la charge des familles s'élève à, au moins, 200 € et décide d'élargir la subvention aux élèves de la maternelle à la Terminale

Le conseil précise que toutes ces décisions sont applicables à compter du 1er juin 2023.

Association MIFASOL O GALLO - Festi'zik 2023 - Demande de subvention exceptionnelle

L'organisation de la fête de la musique 2023, manifestation destinée à animer la vie locale, est réalisée sous l'égide de l'association MiFaSol O Gallo.

Considérant la volonté de l'association de tendre vers une plus grande autonomie financière, le conseil décide de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Ecole Privée Saint Dominique Savio de VAL COUESNON - Participation frais de fonctionnement année 2022/2023

La commune se trouve dans le cas où elle ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève (dépourvue d'école publique) et que la prise en charge de l'élève scolarisé dans une école élémentaire privée sous contrat d'association présente un caractère obligatoire. C'est pourquoi, La commune de Sougeal doit participer aux frais des autres écoles publiques et privés.

Le Conseil accepte de régler la participation d'un montant de 1 402,00 € pour l'année 2022/2023 pour 1 élève de maternelle.

Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas pour la restauration collective - Evolution des tarifs cantine scolaire 2023/2024

A l'occasion du renouvellement de notre contrat, la Société CONVIVIO-RCO de BEDÉE, notre prestataire pour la restauration scolaire, demande une nouvelle augmentation des tarifs concernant le service proposé :

- Fourniture de 4 repas par semaine en 5 composantes (1 entrée, 1 plat, 1 garniture, 1 produit laitier et 1 dessert)
- Les menus sont composés de 50% de CQC (Critères Qualités Certifiés) dont 20% de produits issus de l'Agriculture biologique, et d'un repas végétarien par semaine.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat de prestations de restauration collective auprès de la société CONVIVIO-RCO à compter du 4 septembre 2023 et décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants à compter du 4 septembre 2023 :

- 3 € 60 le repas pour les élèves de maternelle,
- 3 € 90 le repas pour les élèves du primaire,
- 4 € 50 le repas pour les adultes.

Aménagement et sécurisation d'un sentier de liaison entre la maison du marais et l'observatoire ornithologique nord du marais de Sougeal

La Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Marais de Sougeal souhaite améliorer l'offre de randonnées sur et aux pourtours du marais en créant un sentier de liaison entre deux équipements d'accueil du public : l'observatoire ornithologique de la partie centrale du marais et la maison du marais au lieu-dit Le port/Alisson. Ces aménagements se feront pour partie sur des parcelles communales pour lesquelles la



Communauté de Communes n'est pas compétente pour intervenir, à savoir les parcelles nouvellement acquises par la commune (ZC0028 - ZC0135 - ZC0137 - Voirie communale bordant le marais)

Afin de permettre ces aménagements, la convention a pour objet de confier au mandataire (soit la Communauté de Communes), qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître d'ouvrage (la Commune).

La commune assurera le paiement direct des prestations auprès de l'entreprise HEUZE pour les travaux sur sentier et accotement et auprès de Signaux Girod pour la partie sécurisation de la circulation. Mais, la Communauté de Communes, s'engage à rembourser au terme de l'opération les montants engagés par la commune de Sougeal.

Le conseil accepte cette convention.

Modalités d'abreuvement sur la RNR du marais de Sougeal

Les prescriptions du SAGE COUESNON aboutiront à la fermeture totale et définitive des abreuvoirs aménagés en glacis sur les rives du Couesnon à disposition des animaux en pacage sur le marais de Sougeal.

Par ailleurs, l'abreuvement de ces animaux n'est possible que dans les fossés et canaux qui serpentent à l'intérieur du marais ou encore dans la mare sous La Musse, mais cette pratique occasionne une forte dégradation des berges et rives de ces fossés par érosion et aboutit, à terme, à leur comblement.

En période d'étiage, ces points d'abreuvement peuvent devenir totalement inopérants compte tenu de leur trop faible niveau d'eau, parfois, quasi nul y compris dans la mare.

De plus, l'aspect sanitaire de cette eau d'abreuvement est loin d'être satisfaisant et le risque de conséquences pathologiques pour le bétail, liées à ce parasitisme est important.

Après une courte expérimentation d'abreuvement au moyen de pompes à museau jugée peu concluante, plusieurs autres alternatives d'abreuvement ont été envisagées.

Finalement la solution pour un forage avec pompage dans la nappe profonde a été adoptée.

Le bureau d'études ANTEA Group a été retenu pour analyser les besoins en eau, procéder aux déclarations réglementaires, assister techniquement la MOA et choisir une entreprise.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024

Les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

La M57 qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète est destinée à être généralisée et deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Suite du Conseil Municipal du 5 juin 2023

Considérant l'avis favorable du comptable, le Conseil Municipal adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide d'instituer la taxe d'aménagement à 1 % sur le territoire de la commune de Sougeal à compter de 2024.

Sont exonérés : les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers.

SDE 35 - Convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public rue de Martinville et rue de la Brégeonnière - Rénovation de 4 équipements

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) qui a compétence pour l'éclairage public, a été sollicité pour la rénovation de 4 candélabres rue de Martinville et rue de la Brégeonnière.

Le SDE 35 a adressé une convention accompagnée d'une étude technique sommaire décrivant l'opération et a ainsi donné une estimation financière par postes de dépenses :

Détail des modalités financières	
Estimation financière de l'opération (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	11965,80 €
Taux de participation du SDE35	50%
Taux de modulation de la collectivité	1,73
Montant estimé de la participation du SDE35 (HT)	9572,64 €
Montant à la charge de la collectivité (HT)	2393,16 €

Le Conseil accepte cette convention qui équivaut à l'engagement des travaux et il sera alors réalisé une étude détaillée permettant d'affiner l'estimation financière.

Demande acquisition d'une parcelle boisée de 2500m² à La Lande

M. et Mme Ludovic BOISSEL souhaiteraient acquérir 2 500m² de terrain, soit une partie de la parcelle cadastrée B n°1167, d'une surface de 81 250 m², située face à leur propriété. En effet, ils veulent y construire une fosse béton de 1 500 m³, le siège de leur exploitation ne leur permettant plus de construction possible dans le respect du voisinage et de la voirie.

Considérant l'avis favorable de la commission des Biens Communaux Non Bâties, le Conseil Municipal accepte le principe de vendre une partie de la parcelle cadastrée B n°1167 à M. et Mme Ludovic BOISSEL et fixe le prix de vente à 0.50 €/m², auquel s'ajoutera le coût du bois dès réception de son évaluation par un organisme compétent, le conseil préférant céder la parcelle avec le bois.

Questions diverses

Demande achat concession cimetière par une personne non résidente mais originaire de la commune

Une personne extérieure à la commune mais ayant des attaches communales et familiales à Sougeal sollicite la possibilité d'acheter une



concession au cimetière. Le conseil, considérant cette demande comme étant exceptionnelle mais recevable, accepte cette requête.

Ecole publique de Pleine-Fougères

L'École publique de Pleine-Fougères sollicite une subvention « fournitures scolaires » de 60 € et « sorties scolaires » de 40.50 € pour les 9 élèves de la Commune fréquentant l'établissement pour l'année scolaire 2022/2023. La Commune de Pleine-Fougères participe à ces subventions pour les élèves originaires de leur commune. Ainsi, l'ensemble de ces subventions est « partagé » entre les élèves de Pleine-Fougères et ceux hors commune.

Souhaitant réserver les subventions dites « à caractère social » à l'école de Sougeal, le Conseil décide d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Conseil Municipal du 10 juillet 2023

Chasse au marais, saison 2023/2024

La date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1er jour de la 3ème décennie d'août, soit le 21 août. La date d'ouverture "spécifique" sera fixée conformément aux instructions annoncées ultérieurement par arrêté ministériel.

La chasse devra être pratiquée dans les conditions prévues par la réglementation, notamment en ce qui concerne la disposition relative à l'autorisation de recherche du gibier et du tir uniquement à distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau et l'interdiction des cartouches au plomb.

Maintien des tarifs:

Chasseur habitant la Commune

- Carte annuelle : 22 € (1ère catégorie)

Chasseur n'habitant pas la commune

- A la journée (les jours ouvrables) : 15 € (2ème catégorie)
- Un des 3 jours ouvrables, toute la saison : 73 € (3ème catégorie)
- Les 3 jours ouvrables, toute la saison : 141 € (4ème catégorie)

Les chasseurs qui rendront leur tableau de chasse correctement rempli dans les conditions édictées par le règlement 2022-2023 bénéficieront d'un bonus de 5 €.

RAPPEL - DÉFAUT REDHIBITOIRE : Désormais tout chasseur n'ayant pas restitué un tableau de chasse en bonne et due forme, dans les délais impartis, sincère et véritable, se verra, le cas échéant, refuser une carte la saison suivante quelle que soit la catégorie concernée. Ceci vaut de la même manière pour les chasseurs résidant à Sougeal que, pour ceux venant de l'extérieur.

Garderie scolaire : Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil décide de maintenir le tarif horaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

1.20 € de l'heure soit, 0.30 € par tranche de 15 minutes entamées.



Ecole privée Sainte-Marie de PLEINE-FOUGERES - Participation frais de fonctionnement année 2022/2023

Le Conseil accepte de régler cette participation d'un montant de 4 408,00€ pour l'année 2022/2023 à savoir : 2 élèves de maternelle x 1 402 € + 4 élèves de primaire x 401 €

Ecole publique de VAL COUESNON - Participation frais de fonctionnement année 2022/2023

Le Conseil accepte de régler cette participation d'un montant de 5 652,75 € pour l'année 2022/2023 à savoir : 1 élève de primaire x 622,80 € + 3 élèves de maternelle x 1 676,65 €

Vente parcelle cadastrée D 33 « Les Créoles »

La commune a acquis les parcelles appartenant à la famille Lerquemain dont la parcelle cadastrée D 33 dite « les Créoles » de 1 835 m² qui est en état de friches et ne présente aucun intérêt pour la commune. Cette parcelle est mitoyenne avec la propriété de M. et Mme Joseph COLIN.

Le conseil accepte la vente de cette parcelle à M. et Mme Joseph COLIN au prix de 505,06 € la parcelle (montant calculé au prorata des frais engagés par la commune lors de l'acquisition auprès de la SAFER) et précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur.



Modification du tableau des effectifs

M. Loïc BEAUPERE, actuellement Adjoint Technique principal de 2ème classe, peut prétendre à un avancement au grade d'Agent de maîtrise, de par son ancienneté et son inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne 2023 établie par la Présidente du CDG 35. Le Conseil décide donc de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe existant au tableau des effectifs du personnel communal de SOUGEAL et de la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er septembre 2023.

Délibération portant approbation de la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

La Commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales mais les objectifs assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement. En effet, l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal.

Le Conseil approuve la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France.

Subvention 2023 - Association « Solidarité Entraide » de Pleine-Fougères

Le Conseil décide de renouveler la participation aux frais de fonctionnement de Solidarité Entraide au prorata du nombre d'habitants, soit pour SOUGEAL : 0,23 x 547 hab = 125,81€ pour 2023

De plus, il reconduit la subvention annuelle de 85 € au titre du "vestiaire" versée à cette association.

Transfert des ouvrages hydrauliques relevant de la compétence GEMAPI - approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT, dûment réunie le 6 juin 2023, relatif aux charges transférées au titre des ouvrages hydrauliques relevant de la compétence GEMAPI et proposant de retenir l'évaluation dérogatoire basée sur des coûts moyens d'entretien et un coût de renouvellement des investissements de moyenne durée.

Questions diverses

Présentation du projet porté par un artisan commerçant local

Un professionnel de la commune sollicite la mise à disposition d'un local afin d'y développer son activité et envisager l'ouverture d'un commerce supplémentaire en centre-bourg. En l'état, seul le local situé sur le terrain récupéré dernièrement par la commune en face de la boulangerie pourrait être envisagé comme support à ce projet après avoir fait l'objet de travaux nécessaires. Le porteur de ce projet s'engage à prendre en charge le coût de l'aménagement intérieur de ces locaux (mobiliers de point de vente, matériel professionnel, ...). Aussi, afin d'évaluer la faisabilité et le coût de l'investissement éventuel à la charge de la commune, il est proposé au conseil de solliciter l'aide d'un cabinet d'architecte qui interviendrait dès septembre.

Le conseil donne son accord pour entamer les démarches nécessaires et propres à éclairer la réflexion. Il indique en outre que le pétitionnaire sera invité à présenter oralement son projet devant le conseil à la rentrée.



Eclairage du stade

Etant donnée la vétusté de deux équipements électriques du stade municipal, le SDE 35 a été invité à nous faire une proposition. Celle-ci s'élève à 5 238,08 € HT avec une prise en charge du SDE 35 de 20% soit 1 047,62 €, soit un reste à charge pour la commune de 4 190,47 € HT.

Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Le Conseil prend acte et approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent (catégorie C)

Considérant la nécessité de remplacer un agent des services techniques à compter du 18 septembre en raison d'un arrêt maladie, le Conseil autorise le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement au besoin de remplacement.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer (Emploi de catégorie C avec un indice de rémunération maximum de 366).

Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif - Année 2022 - Communauté de Communes

Le Conseil prend acte de ce rapport émanant de la Communauté de Communes et précise qu'il est à la disposition de la population en Mairie.

Ecole privée de SOUGEAL : demande de participation au « Projet Collation »

Le « Projet Collation » organisé par l'école privée de Sougeal, a pour but d'apprendre le partage, le vivre ensemble, mais aussi la découverte de différents aliments, leur provenance et leur origine, un projet pédagogique d'éveil en soi.

Une estimation évalue le coût à 0,50 € par jour et par enfant, soit 1 360€ pour l'année.

Le Conseil se dit convaincu du bienfondé de ce projet à caractère pédagogique qui prévoit la participation des enfants et accepte à la majorité des membres de participer à hauteur de 680 €.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : adhésion

La Commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge.

La Commune de SOUGEAL adhère déjà au contrat groupe et compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, le Conseil accepte d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le **CDG35**.

Ces contrats, attribués au cabinet RELYENS et à la compagnie CNP, sont d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2024 et concernent les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL ou dépendants de l'IRCANTEC.



NB : Chacune des 3 faces du triangle combine des missions obligatoires et des missions facultatives



Questions diverses

Commission de contrôle des listes électorales

Les mandats des membres de la commission de contrôle de la liste électorale expirent prochainement et de nouveaux membres doivent être désignés pour 3 ans. Karine LEUTELLEIR est désignée pour participer aux travaux de cette commission. A noter que M. Michel LEFRANCOIS, délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département, et Mme Paulette BODIN, déléguée désignée par le président du Tribunal judiciaire ont accepté de poursuivre leur mission.

Prise en charge de la signalétique dans le cadre de l'aménagement d'une DECI privée

Une DECI privée a été installée à La Touche Riou. Cette DECI pourra être utilisée par les services de secours dès lors qu'elle se trouve référencée sur la commune. Au vu de cette information et de la demande de l'EARL de La Touche Riou de participer à la prise en charge de la signalétique de cet équipement, le conseil valide le principe et précise qu'il pourrait être étendu à d'autres installations privées.

Aire de camping-car

Patrice LEJEANVRE fait remonter au conseil les remarques faites par des habitants concernant l'usage de l'eau, jugé comme étant abusif, à l'aire de camping-car communale. Avant de lancer une réflexion, il est proposé de relever sur un an les volumes d'eau consommés sur ce site.

Distribution bacs

La distribution des bacs ordures ménagères pour les usagers concernés par la collecte en porte à porte a eu lieu les 19 et 20 septembre à l'atelier technique. 92 foyers ont été équipés par ces nouveaux conteneurs individuels.



Convention de participation prévoyance

Un projet d'adhésion à la convention de participation prévoyance portée par le CDG 35 est en cours d'étude et une saisine sera déposée devant le Comité Social Territorial départemental pour avis.

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : <http://www.mairie-sougeal.fr>



Michelle Herbert

Michelle a 56 ans, elle réside à Sougeal depuis 14 ans et travaille à l'ADMR depuis 2004.

• **Que faisiez-vous il y a une heure ?**

J'aidais une personne à commencer sa journée : toilette et aide à l'habillage, préparation du petit-déjeuner, aération de la chambre. Je passe chez cette personne deux fois par jour, en alternance avec une collègue.

• **Que ferez-vous dans une heure ?**

Je préparerai le repas d'une personne aidée. Pendant qu'elle déjeunera, je ferai du ménage puis la vaisselle.

• **Comment êtes-vous arrivée dans ce métier ?**

Je suis originaire de Jersey, j'y ai suivi une formation d'aide à domicile et j'ai confirmé ma formation en France pour obtenir une équivalence.

• **Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?**

J'aime voir les gens heureux, les entendre rire. Il s'agit aussi de les occuper pour qu'ils se sentent moins seuls, qu'ils restent bien chez eux le plus longtemps possible. J'aime aussi les entendre raconter l'histoire de leur vie.

• **Qu'est-ce qui vous facilite la vie dans ce métier ?**

Le téléphone mobile mis à disposition par l'association-permet de consulter les plannings en direct et d'être contacté par une collègue, et ainsi de réagir plus rapidement ; et puis, la voiture de service qui est plus confortable, pour emmener les personnes aidées faire les courses, qui fait aussi connaître l'association et ses services ; et puis le carburant et l'entretien sont pris en charge par l'association !

• **Quels sont les moments moins faciles ?**

On fait le constat de beaucoup d'attentes de la part des personnes aidées mais il est difficile de répondre à tout ; quand les familles sont loin, les aides à domicile, par leur présence, prennent une partie du rôle de la famille.

• **Qu'est-ce qui va bouger prochainement dans votre environnement professionnel ?**

Le travail en équipes solidaires ! Le principe, c'est que ce sont les personnes qui sont sur le terrain qui sont le plus aptes à gérer collectivement leur planning, du fait de leur bonne connaissance des gens et du terrain ; travailler en équipe c'est travailler moins seule et aussi, travailler mieux car on sait ce que l'autre a à faire, chacun connaît son rôle dans les interventions. Ça permet de mieux préparer les interventions prévues et de régler les petits soucis qui se présentent au quotidien.

• **Que diriez-vous à quelqu'un qui est intéressé par le métier ?**

Il faut aimer les gens, les personnes âgées, entre autres, et avoir envie de les garder chez eux, ne pas avoir peur de rentrer dans leur intimité. Alors, venez à l'ADMR et renseignez-vous au sujet du métier et des nombreuses formations possibles.



Le mot de la fin ? N'oublions pas que nous aidons ces personnes aujourd'hui, mais que c'est nous qui devons être aidés demain.

**ADMR de Pleine Fougères –
Contactez-nous au
02.99.48.66.51**



Atelier activité physique adaptée à Sougeal

Le service de prévention par l'activité physique adaptée Actimut de VYV3 Bretagne, en collaboration avec la Ville de Sougeal et l'AgeCLIC, met en place un atelier activité physique adaptée (APA) à partir **du mardi 16 janvier 2024**.

L'action s'ouvre avec une présentation à **l'Espace Solo Gallo de Sougeal le mardi 16 janvier à 16h15**.

À l'issue de la conférence vous pourrez vous inscrire pour un cycle de 11 séances d'une heure.

Les cours sont axés sur un travail de mobilité articulaire, de coordination, de réactivité et de renforcement musculaire adapté pour favoriser une meilleure condition physique, un meilleur équilibre et une meilleure aisance dans les gestes de la vie quotidienne.

L'action est destinée notamment aux personnes qui ne pratiquent pas beaucoup d'activité physique ou qui ne peuvent pas intégrer des cours traditionnels à cause de problèmes de santé ou douleurs. De ce fait, l'éducateur sportif prend en compte les besoins et les capacités physiques de chacun, en accord avec les recommandations médicales. L'animateur vous proposera aussi des exercices simples à refaire chez vous pour conserver vos acquis.

L'atelier est gratuit pour les participants et limité à 14 inscrits.

Pour plus d'information et pré-inscriptions, contactez-le service ACTIMUT au 06 86 40 00 97.





Association de Pleine-Fougères SOLIDARITE-ENTRAIDE

Cette association créée en avril 1987 poursuit ses actions sur le canton à la seule demande des services sociaux et des mairies (merci aux municipalités pour les subventions accordées) qui, avec la carte de membres (5€) permet de répondre favorablement aux aides demandées (colis alimentaires, aides diverses selon les besoins) de chaque personne en difficulté. En cette fin d'année perturbée par les guerres, les catastrophes naturelles et tous les aléas de la vie, les membres de l'association vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2024
Solidairement

Marie-Thérèse Duchemin et le bureau



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE PLEINE-FOUGERES

Pour 2024, Pleine-Fougères accueillera 4 collectes de sang total dans la salle Serge Gas. Alors, à vos crayons pour noter dès maintenant les dates de ces 4 collectes !
Mardi 20 février, mardi 4 juin, mercredi 21 août et le mercredi 4 décembre 2024. Nous vous rappelons qu'il faut s'inscrire au préalable sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli « Don de sang », peser + de 50 kg et avoir entre 18 ans et 70 ans.

Par ailleurs, l'EFS sensibilise particulièrement au don de plasma pour soigner les maladies auto-immunes et la fabrication des médicaments.

Lors de l'entretien préalable avec le docteur, les contre-indications sont moins drastiques que pour le don de sang total. Le don de plasma peut être fait 24 fois par an. Prévoir la demi-journée, peser + de 55 kg et avoir moins de 65 ans. Ce don de plasma ne peut se faire qu'en Maison du Don.

Aussi, l'Amicale met en place un covoiturage depuis Pleine-Fougères pour le Don de plasma à la Maison du Don de Rennes. N'hésitez pas à vous signaler auprès de Loïc Chouesnard (06 65 66 70 75) ou Nicole Guitteny (06 80 53 67 53) pour la bonne organisation de ces covoiturages. Les malades comptent sur vous !

L'Amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2024 : tout d'abord la santé, la réussite dans vos projets et de se retrouver nombreux autour de cette noble cause.



Frelons asiatiques

La campagne de destruction a pris fin vers la fin du mois de novembre, et même dès mi-novembre suite aux intempéries qui ont précipité l'abandon ou la destruction des nids en hauteur.



Et bien que nous ne disposons pas encore de tous les chiffres au moment de l'impression de cette revue, il s'agit néanmoins d'une deuxième année consécutive intense en nombre de nids de Frelons asiatiques détruits à l'échelle du Département, mais aussi localement.

Avec l'aide du référent communal (Joseph COLIN) en charge des signalements et l'appui financier de la Communauté de communes (destruction prise en charge à 100%) ce sont 16 nids (au 23 novembre) qui ont pu être détruits par la FGDON 35 cette année sur la commune de Sougéal, et 362 à l'échelle de la Communauté de communes. Chiffres proches des records atteints la saison passée avec 22 nids sur la commune et au-delà à l'échelle du territoire (350 nids).

Il est probable que les conditions météorologiques soient en cause. En effet, il est annoncé que l'année 2023 pourrait être, avec 2022, l'une des plus chaudes jamais enregistrées dans notre Département.

Pour rappel, il n'est plus utile de détruire les nids après la fin novembre, car même si les nids peuvent toujours abriter quelques frelons il n'y a plus de femelles fécondées, lesquelles ont quitté le nid pour passer l'hiver dans un abri, et construiront un nouveau nid au printemps. Seules restent quelques ouvrières qui finiront par mourir (espérance de vie de quelques semaines).

Du fait de la chute tardive des feuilles, de nombreux nids non détruits apparaîtront au cours de l'automne-hiver, mais ceux-ci se désagrègeront au fil du temps. Vous pouvez néanmoins les signaler en mairie afin d'avoir une estimation du nombre de nids non détruits.

Timothée NOLOT, technicien bocage



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Respirez-vous du radon dans votre logement ?



Les Communautés du Pays de Saint-Malo, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), mènent une campagne de sensibilisation et de mesure du risque Radon sur le territoire.

Le radon en quelques mots :
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il peut se concentrer dans les habitations et présenter des risques pour votre santé. Plus d'informations sur <https://radonbretagne.fr/>

Mesurer le radon chez les habitants
Si le risque radon est réel, cela ne signifie pas que toutes les habitations construites dans des zones à risque contiennent du radon. Pour le savoir, la seule solution est d'effectuer des mesures durant la période de chauffage, de mi-octobre à la mi-avril.

N'hésitez pas à faire partie des 450 habitants volontaires des Communautés du Pays de Saint-Malo tout particulièrement si vous vous trouvez sur l'une des communes les plus à risques !

Comment participer à la campagne 2023-2024 ?
Propriétaire ou locataire d'une maison individuelle, pour vous inscrire et participer à cette campagne de mesure, il suffit de retirer un kit radon et de le renvoyer après l'avoir installé à votre domicile plusieurs semaines.

Des points de retrait sont disponibles au siège de la Communauté de communes (17, rue de la Rouelle à Dol de Bretagne) et à l'Espace Social de Dol de Bretagne.

Lancement de l'Appel à Projet Tiers-Lieu 2024

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes renouvelle son appel à projets auprès des tiers lieux du territoire. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 janvier 2024.

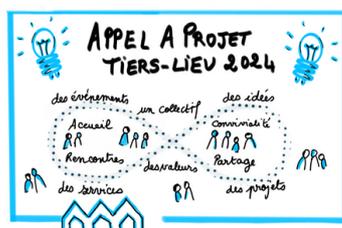
Jusqu'à 5 000 € par tiers lieu : c'est la somme financée par la Communauté de communes pour encourager le développement des tiers lieux sur son territoire.

Qu'entend-on par « tiers-lieux » ?

Lieu de sociabilité, le tiers-lieu est d'abord un espace de rencontres et d'échanges. Ouvert sur le monde, il s'apparente à une seconde « place du village ». Le tiers-lieu est un espace de possibles, mis à la disposition d'un ensemble de personnes aux profils divers. Le tiers-lieu est fondé sur la diversité, la réciprocité et le « faire ensemble ». La démarche est basée sur la prise d'initiative, l'envie, l'inventivité mais aussi sur la reconnaissance du pouvoir d'agir. Son élaboration et son animation requièrent une organisation partagée, qui repose sur un collectif.

L'aide accordée doit contribuer à la vitalité de la commune et encourager le développement de services de proximité qui répondent à des besoins émergents du territoire. Le tiers-lieu doit être soutenu par la commune d'implantation.

Pour plus d'informations : critères d'éligibilité de l'appel à projet, formulaire de réponse, jury de l'appel à projet...: <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/tiers-lieux/>



Concours photo "La vie en petit"



Du 1er octobre 2023 au 7 janvier 2024, la Communauté de Communes organise un concours photo sur le thème « **La vie en petit - macrophotographie de la faune et de la flore des zones humides** ». Ce concours est ouvert à tous sur simple inscription.

La Communauté de Communes organise pour la quatrième année consécutive un concours photo à la Maison du Marais. Plus d'une douzaine de photos seront exposées à l'extérieur de la Maison du Marais pendant toute une année pour le plus grand plaisir de tous.

Les zones humides sont autant d'espaces présentant des particularités, paysages, une faune et une flore qui leurs sont propres. Zoomez sur les éléments qui retiennent votre attention, vous plaisez, ce qui suscite en vous ou pour les autres de l'émotion ou de l'émerveillement. A vos clichés !

Pour vous inscrire, vous pourrez trouver la fiche d'inscription ainsi que le règlement du concours sur notre site internet à :

<https://www.ccdolbaiemsm.bzh/actualites/concours-photos/>, ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

ou nous contacter au 06 48 99 28 44 pour plus de renseignements.



Erratum : Mme Jeanne LEFRANCOIS, épouse POTDVIN, 93 ans, décédée le 22 juin 2022 à VAL-COUESNON
Mme Olympe GUY, épouse LEMARCHAND, 91 ans, décédée le 20 janvier 2023 à VAL-COUESNON
Mme Joséphine BOUYER, épouse BIGOT, 98 ans, décédée le 22 janvier 2023 à SOUGEAL
Mme Marguerite DUROSSET, épouse GALLON, 98 ans, décédée le 12 avril 2023 à VAL-COUESNON et inhumée à SOUGEAL
Mme Yvonne VOISIN, épouse COQUELIN, 84 ans, décédée le 30 mai 2023 à VAL-COUESNON
Mme Madeleine TOUQUET, 65 ans, décédée le 6 juin 2023 à DOL DE BRETAGNE et inhumée à SOUGEAL
Mme Arlette VILLALARD, épouse MENUET, 82 ans, décédée le 11 juin 2023 à SOUGEAL
M. Bernard VINCENT, 70 ans, décédé le 18 juillet 2023 à RENNES
M. Jean-Louis LONGUÉ, 76 ans, décédé le 9 septembre 2023 à VAL-COUESNON
M. Frédéric HERMANT, 57 ans, décédé le 11 septembre 2023 à FOUGERES
Mme Lucienne CHESNAY, épouse JUIGNET, 93 ans, décédée le 11 septembre 2023 à VAL-COUESNON
Mme Marie-Rose FRETTEL, épouse SUZANNE, décédée le 26 octobre 2023 à AVRANCHES
Mme Françoise BOURDON, épouse REPESSÉ, 88 ans, décédée le 30 octobre 2023 à VAL-COUESNON



Mariage

Le 18 novembre 2023 :
Niko BURGGRAAF et Lancelot DARROUX



Naissances



Le 20 Février 2023 à Saint-Grégoire : **Lohan ROQUAIS** ,
Fils de Solène SAMSON et Edwin ROQUAIS ,4 Le Gassé

Le 25 Août 2023 à Saint-Malo : **Elouèn POTIER** ,
Fils de Sarah FAUVEL et Corentin POTIER , 15 Alisson

Le 21 septembre 2023 à Saint-Grégoire : **Louis MALIGNON** ,
Fils de Manon et Sébastien MALIGNON , 15 bis rue des Reposoirs

Dispositif argent de poche 2023



Donner un coup de main et découvrir la vie locale, tout en gagnant quelques euros, chaque mission est rétribuée 15 euros pour trois heures : voici en résumé le dispositif "Argent de poche", pour les adolescents de 16 à 18 ans.

Sur le plan éducatif, ce dispositif cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels, en :

- permettant à des jeunes de disposer d'argent de poche ;
- les confrontant à des règles simples et à des objectifs accessibles ;
- favorisant une appropriation positive de l'espace public ;
- soutenant un dialogue avec eux et une reconnaissance mutuelle ;
- sensibilisant au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services communaux ;
- participant à la lutte contre l'inactivité.

En 2023, nous avons souhaité reconduire ce dispositif comme l'année précédente, cependant en mars, une nouvelle réglementation à appliquer de suite est venue retarder sa mise en place.

Il a pu commencer en juillet, après l'agrément validé.

Vacances d'été :

- 2 jeunes garçons Nathan, Thomas ont postulé pour 20 missions.

Vacances de la toussaint :

- 4 jeunes (2 garçons et 2 filles, Nathan, Thomas, Édène, Marie) ont postulé pour 20 missions.

Merci à Nathan, Thomas, Édène, Marie pour leur motivation et investissement sur notre commune.

Eric Hamel



Urbanisme



Permis de construire accordés

Reference n°

Name _____

Position _____ Postcode _____

Address _____

Daytime telephone number _____

E-mail _____

Important sections of the forms, including:

I confirm that the information I have given on this Form is correct.

Signature of applicant _____

Date _____

N°	Lieu	Nature des travaux
23B0002	Rue de la Che nevière	Construction nouvelle habitation
23B0004	1, Le Buisson	Extension
23B0005	24, rue de Martinville	Construction d'un garage
23B0006	6 La Trousserais	Démolition et reconstruction maison individuelle

Déclarations préalables avant travaux accordées

N°	Lieu	Nature des travaux
23B0001	2, La Guillourie	Pose panneaux photovoltaïques
23B0002	10 rue de Vaucension	Changement de menuiseries
23B0003	6 Le Bois Robert	Changement de menuiseries
23B0004	13 rue des Reposoirs	Pose d'une clôture
23B0005	3 Impasse de la Vieille Rue	Réfection toiture et pose de 3 vélux
23B0006	55 rue de Vaugoubé – La Selle	Pose panneaux photovoltaïques
23B0007	1 La Jouardais	Modification de la façade et pose vélux
23B0008	55 rue de Vaugoubé – La Selle	Pose abri de jardin
23B0009	Rue de la Forge	Division parcellaire
23B0010	5 rue des Reposoirs	Pose d'un abri de jardin
23B0011	2 Le Cormier	Changement de menuiseries
23B0012	2 rue du Prieuré	Création et modification d'ouvertures
23B0013	1 La Jouardais	Pose fenêtres de toit
23B0014	2 La Chalandrel	Changement fenêtre en porte fenêtre et terrasse sur pilotis
23B0015	1 Le Rocher	Changement porte d'entrée en porte fenêtre
23B0016	8 rue de Vaucension	Changement couverture dépendance
23B0017	14 La Mézière	Pose d'une clôture
23B0018	1 Lozerais	Pose abri chevaux
23B0019	3 La Métairie	Changement de menuiseries et modification d'ouvertures
23B0020	10 rue de Martinville	Isolations par l'extérieur des pignons
23B0021	4 La Chalandrel	Pose panneaux photovoltaïques
23B0022	24 Lozerais	Réfection toiture
23B0023	13, Villormel	Réfection bardage



Les informations relatives aux données personnelles sont régies par le Règlement Général sur la Protection des données (**RGPD**) et sont donc soumises à autorisation des personnes concernées. Sans consentement, aucun élément (nom, prénom...) ne sera retranscrit sur ce bulletin.

Toutes les informations données sur ce bulletin sont arrêtées à la date du 6 décembre 2023



L'école privée primaire de Sougeal compte cette année 31 élèves : 2TPS, 5PS, 5 MS, 3 GS, 3CP, 4 CE1, 3 CE2, 3 CM1 et 3 CM2. Ces effectifs sont sensiblement les mêmes que les années passées.

Comme déjà communiqué aux membres des associations APEL et OGEC, à la municipalité et aux familles, l'école fermera ses portes en juillet 2025. A la rentrée 2025, de nouveaux espaces situés sur le site du collège St Joseph accueilleront à la fois les élèves de l'école Ste Marie de Pleine-Fougères et ceux de l'école privée de Sougeal.

La DDEC (Direction diocésaine de l'Enseignement catholique) de Rennes a pris cette décision au regard notamment des moyens d'enseignement dont elle dispose pour l'ensemble du département et des possibilités économiques à maintenir l'ensemble des sites existants.

En lien avec les différents acteurs de ce projet, nous mettrons à profit ces deux années pour accompagner au mieux la réalisation de cette restructuration et réfléchissons notamment au transport des élèves jusqu'à Pleine-Fougères et aux services périscolaires.

Il nous importe, en effet, de proposer aux élèves et aux familles, une offre qualitative et sur le long terme au sein du réseau de l'Enseignement catholique du secteur.

Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés habituellement par Mme Valérie Beaupère, agent municipal. Malheureusement, cette dernière est en congé maladie. Mme Sandrine HERMANT la remplace actuellement.

La première période de cette nouvelle année scolaire est déjà terminée et les élèves de l'école de Sougeal se sont déjà impliqués dans de nombreux projets.

Les collations des petits

C'est avec joie que les petits partagent ce moment de convivialité. A deux reprises dans la journée, nous organisons une légère collation vers 10h et 15h45. Les enfants apprécient de pouvoir goûter des produits sains et, parfois nouveaux. Ils ont découvert le goût des myrtilles, figes fraîches, noix, noisettes, noix de cajou, raisins secs... Nous leur proposons des produits issus des circuits courts et/ou biologiques. La mise en place de ce projet a été réfléchi en amont, et présenté aux membres de l'APEL et à la municipalité. Ces derniers ont d'ailleurs accepté de financer cette action. Les enfants de maternelle/CP participent à l'élaboration du goûter. Ce sont eux qui découpent les pommes. Ils développent ainsi, leur habileté motrice. Ils partagent les portions de fruits ce qui est un très bon exercice de mathématiques. Ils s'informent ou sont informés sur la provenance de chaque produit, ce qui développe leur curiosité, enrichit leur vocabulaire et accroît leur envie d'apprendre. Enfin, ils apprennent à partager avec les copains et aident aux différentes tâches du quotidien : distribuer, débarrasser, trier, nettoyer... C'est donc un formidable outil pédagogique !

Ils vont très bientôt pouvoir cuisiner grâce à l'achat d'un mini-four et d'un réchaud à gaz.



Défi lecture

Les CM1 et CM2 essaieront de défendre une nouvelle fois leur titre. L'année dernière, les écoliers avaient remporté de manière magistrale le défi lecture avec un sans faute ! Cette année, les œuvres sont les suivantes :

- le royaume de Kensuké / Michel MORPURGO
- la nuit la plus courte / Bertrand SOLET
- Alinéor, fille de Merlin / Séverine GAULTIER





Ecole privée de Sougeal



Prêts d'albums et de livres dans la classe maternelle/CP

Dès la rentrée de septembre, les enfants ont décoré leur sac de bibliothèque en tissu avec de jolis dessins aux feutres. Depuis, chaque semaine, chaque enfant apporte à la maison un livre choisi. Les enfants sont heureux de pouvoir partager avec leur famille un moment de lecture plaisir. Le goût pour la lecture n'attend pas le CP. Dès le plus jeune âge, les enfants s'intéressent aux histoires. C'est donc une mise en appétit que nous leur offrons...

Nous tenons d'ailleurs à remercier la municipalité pour son achat de livres mis à disposition pour la garderie, et dont les enfants peuvent également profiter sur les temps de classe.

Nouveauté dans la classe des CE/CM

Les grands ont pu découvrir la nouvelle disposition de leur classe avec un vaste coin recherche qui leur est entièrement destiné. En effet, la moitié de la classe est disponible à tout moment avec du matériel de numération, des jeux, un tableau triptyque à craie... Ils sont libres d'utiliser cet espace comme aide, seul ou à plusieurs. Ils se retrouvent très souvent pour manipuler et découvrir par eux-mêmes. Chaque jour, ils ont un défi maths et un boggle qui les attendent à cet endroit mais ils peuvent également se saisir de tout le matériel pendant les séances dédiées et la résolution de problèmes.



Nouvelle organisation de l'espace en maternelle

Durant les vacances d'été, une nouvelle organisation de l'espace a été pensée. En effet, les enfants désormais se rassemblent sur le cercle rouge, assis en tailleur. Ce rond au sol présente de nombreux avantages. Il concrétise le coin rassemblement et libère de l'espace dédié aux jeux et aux activités en autonomie.

Cette conception de l'espace est inspirée de la pédagogie Montessori.

Organisation de la classe

Les élèves choisissent une activité en autonomie lorsqu'ils ont fini leur travail. Certains retravaillent l'anglais à partir de notre English Wall alimenté quotidiennement, d'autres utilisent des outils numériques comme Mathéros, Lalilo et Rallyelecture. Ils peuvent également se diriger vers le coin géographie avec ses puzzles et son globe interactif qui leur plaisent grandement ! Un coin d'écoute musical est disponible pour écouter la playlist du moment : Jazz. Des jeux de société sont mis à leur disposition ainsi que des ateliers de lecture/compréhension.

Ils savent comment s'occuper de manière ludique et apprennent à travailler en autonomie.

Cycle de natation

Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont déjà repris le chemin de la piscine de Dolibulle de Dol de Bretagne. Pendant deux semaines avant la première séance, les élèves ont pu faire des expériences scientifiques pour comprendre l'élément aquatique et atténuer voire supprimer certaines angoisses liées à l'activité de natation. Ce travail est mis en relation avec les ateliers mis en place à la piscine. Ainsi, chacun a pu comprendre la flottaison, que le corps ne se remplissait pas d'eau, que l'eau ne nous emprisonnait pas... Tous les jeudis, après la séance, les enfants se retrouvent pour discuter de leurs exploits et découvertes et ils s'inventent de nouveaux défis à relever lors de la séance de natation suivante. Ils entretiennent également leur livret du nageur qui garde traces de leurs réussites. Grâce à cela, les élèves réussissent petit à petit à vaincre certaines de leurs appréhensions et les plus à l'aise se dépassent et apprennent à nager le crawl avec un maître nageur. Chacun va à son rythme. Ils sont fiers d'eux. Ces séances se termineront le jeudi 30 novembre.





Magic Cup



Les CE/CM étudient l'univers de la voile. Ils suivent la transat Jacques Vabre et apprennent à se situer sur une carte en utilisant la latitude et la longitude, les océans, les continents et certains pays, les animaux marins... Ils découvrent la vie à bord d'un voilier. Ils suivent une skipper d'origine anglaise, Samantha Davies, qui concourt sous les couleurs d'une association qui œuvre au profit de Mécénat Chirurgie cardiaque. C'est l'occasion d'apprendre l'importance de la solidarité.

Le thème de la voile sera le fil rouge de cette année. Nous continuerons à l'étudier à travers une œuvre du défi lecture « le royaume de Kensuké ». Tout cela, en préparation de notre stage de voile qui aura lieu en fin d'année.

Bravo à Alexis, Hugo, Nolan et Timéo qui ont remporté la première Magic Cup de l'année !



Cinéjeunes

Comme chaque année, tous les élèves de l'école pourront profiter des animations Cinéjeunes, dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. Incontournable élément narratif, la rencontre entre des personnages sera à l'honneur dans la sélection 2023-2024. Les films de la sélection mettent en avant une rencontre fondamentale dans la vie d'un personnage. La relation amicale est un moteur qui permet d'avancer, de se comprendre, de créer. Un changement de perspective qui se fait lorsque deux individus apprennent à se connaître et tissent un lien fort.

Les enfants de maternelle découvriront les 5 courts métrages : Vive le vent d'hiver ! Un programme qui réchauffe les cœurs.

Myriam Jubault



L'Arbre de Noël
a eu lieu à l'espace Solo-Gallo,
le vendredi 15 décembre dernier.

Merci aux enfants et au public venu les applaudir.

Association Culturelle et Artistique Sougealaise

L'Association Culturelle et Artistique Sougealaise a succédé à l'EFAS depuis l'été dernier.

Cette association s'adresse à tous, adultes et enfants qui souhaitent participer aux activités proposées :

- Lundi de 14h à 16h : Atelier d'arts animé par Bryan Rodgers – adultes
- Lundi de 18h à 19h : langue anglaise animé par Andrew Ward – adultes
- Mardi de 17h30 à 18h30 : langue anglaise animé par Sheila Lespinasse enfants débutants
- Jeudi de 17h30 à 18h30 : langue anglaise animé par Sheila Lespinasse enfants plus expérimentés
- Samedi : 2 groupes d'arts enfants animé par Bryan Rodgers et Sheila Lespinasse de 10h30 à 12h et de 14h à 15h30
- Cours d'accordéon diatonique par Patrick Gommelet pour enfant et adulte (jour et heure à définir)

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Sheila Lespinasse au 06 84 59 50 23 ou par mail fleuropa@gmail.com. L'adhésion est de 20 € pour l'année scolaire 2023/2024.

L'association est ouverte à toute forme d'arts et de loisirs créatifs (couture, poterie, musique, langue étrangère, chant etc....) Nous serions heureux d'accueillir des personnes souhaitant nous rejoindre pour transmettre leurs savoirs.



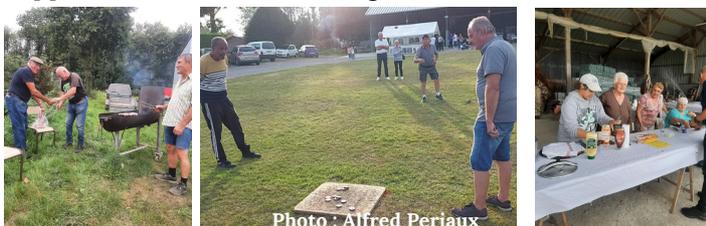
UNC

Concours de palets

Le 16 septembre, s'est déroulé le concours de palets au stade. Malgré un nombre restreint d'équipes et une faible assistance, les résultats ont dépassé nos espérances.

Ce succès est dû à nos bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts, pour faire de cet évènement une manifestation réussie.

Un grand merci à tous ces bénévoles et merci à tous les Sougealais qui sont venus encourager les participants et apporter leur soutien aux organisateurs.



Commémoration du 11 Novembre

Le 11 novembre 2023, après la célébration de la messe cantonale qui s'est tenue en l'église de Roz sur Couesnon, les sougealais se sont rassemblés devant la Mairie de Sougeal, pour le défilé vers le monument aux Morts. La cérémonie s'est déroulée avec le dépôt de gerbes, suivi de la lecture du message de l'UNC 35 et de l'allocution de M. Le maire. Après la traditionnelle minute de silence, l'assistance a entonné la marseillaise.



Après cette célébration, un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi à l'Espace Solo Gallo. La vente des bleuets proposée par Andréa et Charlotte a reçu un bon accueil. Merci à tous.

Exceptionnellement, le repas traditionnel des adhérents n'a pas pu avoir lieu cette année. L'UNC Sougeal a tenu à améliorer ce vin d'honneur avec un petit supplément apéritif, afin de permettre aux participants de prolonger ce rassemblement et partager un moment convivial, dans une bonne ambiance.

Commémoration du 5 décembre

Le 5 décembre 2023, s'est déroulée, aux Monument aux Morts. Cette commémoration marque la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

Assemblée générale

Les adhérents seront invités à se réunir **le 03 Février 2024**, à l'espace Solo Gallo, à partir de 13h30.

Les membres de l'U.N.C. Sougeal vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024.

Le Bureau de l'UNC de Sougeal

Amicale des retraités

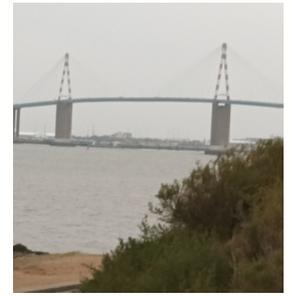
Reprise des activités du club et Sortie à Saint-Nazaire et au Croisic

Le mercredi 7 septembre 2023, notre club a repris ses activités avec un buffet froid. Nous avons eu la chance de compter sur la présence de 55 adhérents, que je tiens à remercier chaleureusement, car sans eux, le club ne pourrait pas continuer.

Le vendredi 13 octobre 2023, un groupe de 9 adhérents de Sougeal a complété notre bus pour une sortie à Saint-Nazaire et au Croisic. Nous avons commencé la journée par une traversée du pont suspendu de St-Nazaire, suivi d'une visite du serpent d'océan de la terrasse panoramique à Mindin. Nous avons ensuite déjeuné avant de partir à la découverte de la côte de Pornichet au Croisic, en passant par la grande plage de La Baule jusqu'au Pouliguen. Nous avons continué notre chemin vers le bourg paludier de Batz-sur-Mer et le port du Croisic, où nous avons fait une halte dans une biscuiterie pour déguster des gâteaux et du cidre.

Nous sommes retournés en longeant la côte sauvage du Pouliguen, avant de terminer le voyage en revenant à notre point de départ.

Yvette Brault, la Présidente



Association MifaSol O Gallo

« De n'importe quel pays, de n'importe quelle couleur, la musique est un cri qui vient de l'intérieur ! » comme le chantait encore dernièrement Bernard Lavilliers au festival des Grandes Marées de Julouville (50). Notre objectif est certes moins ambitieux que ces grands festivals, mais si dans ce contexte mondial, cette animation culturelle rurale apporte un peu de réconfort aux gens d'ici et d'ailleurs, alors cet objectif est atteint : les instruments de musique devraient être les seules armes à la disposition de l'humanité. Quoi de plus sympathique que de se retrouver en plein air, accompagné de ses amis, de ses enfants devant un podium où les musiciens, les chanteurs et chanteuses aux répertoires variés s'en donnent à cœur joie. Cette année encore Festi'zik 2023 fut un succès en terme d'animation. Nous n'oublions pas de saluer les artistes pour la plupart locaux qui ont pu apporter de la bonne humeur et de belles émotions, les techniciens, la participation de la municipalité et la mobilisation des hommes et des femmes pour l'organisation, de la préparation à la restitution. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le Samedi 29 Juin 2024. Coup de projecteur concernant l'animation du loto de cette année (3000€ de lots). Une aussi bonne préparation et réalisation avec le professionnalisme de Dominique notre animatrice de l'an passé. Les personnes présentes, certaines Sougealaises que nous saluons au passage, nous ont confié qu'elles ont passé un bon moment de détente et souhaitent nous retrouver en 2024. Compte tenu du climat au 1er Octobre dernier, plus proche de celui de cet été, il nous a manqué une quarantaine de personnes pour obtenir le résultat de l'an dernier. Nous vous proposons donc de repousser ce rendez-vous et de nous retrouver pour ce loto le Dimanche 10 Novembre 2024, toujours à la salle des fêtes de Pontorson 50.

MERCI PAR AVANCE A TOUS ET A TOUTES POUR VOTRE PARTICIPATION EN 2024

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET MEILLEURS VŒUX 2024

Jean Claude Garnier





Fête de l'oie

Classes 4 à Sougeal

La date est fixée : les classes 4 auront lieu le samedi 21 ou 28 septembre 2024.

Vous aurez 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 ans en 2024, vous habitez Sougeal ou vous en êtes originaire, cette journée est organisée pour vous !

Les modalités d'organisation de cette journée restent à définir et seront établies en fonction du nombre de participants, c'est pourquoi un petit sondage est en cours pour connaître les attentes des personnes concernées.

Un comité chargé d'organiser cette journée va être créé et nous faisons appel aux bonnes volontés pour rejoindre le petit groupe déjà au travail et bien décidé à lancer ces classes 4.

Réservez donc cette date et faites-vous connaître, notamment vous, les nouveaux habitants de Sougeal.

Vous pouvez dès maintenant, obtenir tous renseignements utiles, auprès des contacts suivants

Claude Renault : 02.99.48.50.48

Marie-Laurence Périaux : 02.99.48.64.50

Elise Gautier : 02.99.48.64.69

Alain Brault : 09.64.30.37.47

Alexandre Goré : 02.99.48.62.87.

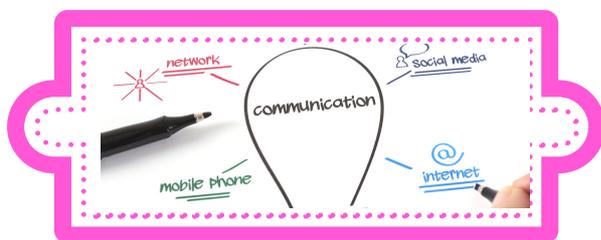
Retour sur une journée festive par la traditionnelle fête de l'oie.

Le dimanche 30 juillet, nous avons passé une journée des plus agréables lors de la fête de l'oie annuelle. Pas moins de 600 convives sont venus savourer les délicieuses oies cuisinées à la perfection par notre traiteur Roland Guérin. Pour les retardataires qui n'avaient pas réservé, des grillades et des saucisses frites ont été proposées en alternative.

Le vide-greniers du matin, les nombreux jeux et l'animation musicale de l'après-midi ont su divertir les visiteurs tout au long de la journée. Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui ont participé à cette fête et sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu. Nous vous donnons rendez-vous en juillet 2024 avec la même formule.

Pour le comité, Le président





A Sougeal, on chante !

Les Chants du Mesnil, dirigé par Jean-Michel NOËL, ont eu le plaisir d'interpréter le 25 juin dernier, dans la salle Solo Gallo un répertoire traditionnel local des Chants de Sougeal.

Le public nombreux a repris avec plaisir certains chants qui lui revenaient en mémoire.

Jean-Michel NOËL a souhaité enregistrer une partie de ce répertoire traditionnel vocal sur un CD afin de le faire perdurer ainsi qu'un livret reprenant les paroles et mélodies pour partager avec le plus grand nombre ce patrimoine local. Idée cadeau de Noël disponible !

Contacts :

- **Annick : 02 99 80 25 73**
- **Nicolle 06 80 53 67 53**



Union Sportive Sougealaise

Bonjour à toutes et tous,

De retour depuis septembre, les activités de renforcement musculaire et de Zumba connaissent un réel succès.

c'est grâce à nos fidèles adhérentes qui ont répondu présentes pour cette reprise, sans oublier les nouvelles qui nous ont rejoint.

Nous sommes donc une belle équipe de 40 sportives.

Un grand merci à Mélissa Lefrançois, une enfant du pays qui orchestre avec beaucoup de sympathie les cours variés et rythmés.

Enfin, nous remercions également Monsieur le maire et son conseil municipal pour la mise à disposition de l'Espace Solo Gallo et de ses équipements.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour l'équipe US Emmanuelle Bodin



La vie associative de l'école

L'APEL, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre :

- président : M. Vincent LHONORE
- secrétaire : Mme Marie THEBAULT
- trésorière : Mme Emeline DARON
- membres : M. Nicolas FELLMANN, M. Sébastien MALIGNON, Mme Aurore RENAULT

L'OGEC, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques :

- présidente : Mme Sabrina BOSSA
- secrétaire : Mme Mélanie MICHEL
- trésorier : M. Eric HAMEL
- membre : M. Jérôme LEJEANVRE
Myriam Jubault

ACCA de Sougeal

Bonjour à toutes et tous

Les membres du CA de l'ACCA de SOUGEAL tiennent à remercier tous les bénévoles qui nous donnent de leur temps pour faire vivre l'ACCA (montage et démontage des chapiteaux, lâcher de gibiers, etc...)

Nous avons l'honneur d'accueillir 4 nouveaux membres dans notre ACCA cette année.

Nous avons eu quelques soucis avec des chiens en divagation en début de saison qui ont détérioré du matériel et bouleversé la réintroduction de gibiers sur notre territoire, merci de faire attention à vos animaux.

Notre repas annuel est prévu le **16 mars 2024** à l'espace SOLO GALLO et nous comptons sur votre présence.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et surtout, prenez soin de vous.

Le Président de l'ACCA



Un peu d'histoire ...

Au plan national, il existe une importante littérature sur la « grande guerre » (1914-1918). Cependant, plus rares sont les récits écrits par les simples soldats. A ce sujet, deux carnets écrits par un sougelais ont été retrouvés voici une trentaine d'années.

Bien que réserviste, dans ce récit, il décrit son incorporation dans le service armé. Il y retrace son départ vers le front en wagon à bestiaux puis sa vie dans les tranchées. Il fait part également de ses sentiments, parfois sans concession, sur la vie imposée à la troupe, sur le comportement des hommes, celui de la hiérarchie militaire et des décideurs. En voici un extrait où il explique comment il a vécu sa première participation à une attaque vers les lignes allemandes.

« Le 23 septembre 1915, il y eut exercice le matin. Il consista à faire un simulacre d'attaque et en s'avançant par bond. Il dura environ 2 heures. Les hommes se livrèrent dans ce camp à des excès de boisson. A Florent on vendait du vin et les hommes n'avaient pu s'en procurer depuis leur départ de Layécourt. Aussi, la noce fut-elle faite par un grand nombre. Follement, l'argent fut gaspillé en achat de vin, et la plupart s'enivrèrent, ce qui est condamnable. Sachant que l'offensive de Champagne devait avoir lieu de 25 septembre, excita encore à boire, parce qu'à ce moment ils oubliaient tout.

Le 24, un rassemblement fut fait par le chef de bataillon et il adressa quelques paroles aux hommes, annonça l'offensive et l'attaque qui devait être faite par nous le lendemain vers 12 heures. Il termina en disant que nous étions prêts et que les Allemands ne pourraient nous résister. Il dit de faire la fête, car les dirigeants militaires savent fort bien que rien ne vaut la boisson pour faire marcher les hommes à la mort.

Dans l'après-midi, on distribua les munitions en cartouches et en pétards (2 chacun). On nous enleva nos couvertures et à la tombée de la nuit, on se mit en route pour les tranchées. La marche fut effectuée dans le plus grand désordre. C'était triste de voir tant d'hommes trébucher par suite de l'excès de boisson, alors qu'ils allaient avoir le lendemain à courir dans les abris se trouvant devant St Thomas et à 3 kilomètres à peu près de la rive droite de l'Aisne. Tout le monde ne pu se caser dans les abris et je fus un de ceux-là. Je couchais donc dehors.

Le lendemain 25 septembre, vers 7 heures, on prit le boyau conduisant aux premières lignes. A peine avions-nous fait quelques centaines de mètres qu'il nous fallut nous arrêter. On fut là au moins 2 heures. A 9 heures devaient partir les premières vagues, composée d'une division venue là exprès. Elles atteignirent la 3ème tranchée allemande. Quelques-uns allèrent même aux premières pièces, mais soit qu'ils ne reçurent pas assez tôt des renforts, soit qu'ils jugèrent la position intenable, soit pour toute autre raison, ils revinrent sur leurs pas. Les vagues à leur retour étaient réduites de moitié. Les pertes étaient surtout en prisonniers, mais il y eut aussi de nombreux morts et blessés. 2 compagnies du 3ème bataillon du 47ème d'infanterie avaient monté à l'assaut. A leur retour, leur effectif était diminué de moitié. Cependant, on s'était avancé vers les lignes de départ. A midi à peu près, on devait aller à l'assaut. Que se passa-t-il dans le commandement ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que nous ne fumes à l'assaut, qui certainement à ce moment, aurait échoué. De plus, notre artillerie s'était beaucoup calmée. A la fin, des ordres arrivèrent nous indiquant notre mission.

Alors, on installa les compagnies dans les lignes, afin de résister au cas où il viendrait attaquer dans la nuit, événement qui ne se produisit pas. Chacun se plaça de son mieux et nous déposâmes enfin nos sacs que nous avions sur le dos depuis 7 heures du matin. Depuis le matin aussi, l'eau tombait, heureusement en petite quantité, mais qui nous mouilla partout.

C'est la première fois qu'il m'avait fallu passer par-dessus les morts étendus au fond des lignes, couverts de boue.

Que l'ambition des puissants a obligé à venir mourir au milieu d'horribles souffrances.

C'est un spectacle bien triste de voir ces pauvres malheureux étendus sans vie, méconnaissables et que les ambitions des puissants ont obligé à venir mourir au milieu d'horribles souffrances, alors que leur famille pleure en pensant à eux. Quel triste sort que celui de certains hommes mourant pour une cause que le plus grand nombre ignore. Le soir, les plaintes et les gémissements des blessés restés sur la plaine, faisaient courir des frissons sur soi. Savoir que des hommes souffraient le martyre à côté de vous et défense de leur porter secours, car il nous était interdit de les enlever : c'était le travail des brancardiers. Mais ce jour-là, je ne sais pas où ils étaient passés.

C'est à ce moment-là que l'on voit ce que la guerre a d'horreurs.

Être étendu sur le terrain, blessé à mort, la voir venir et ne sentir personne autour de soi pour être consolé, secouru, calmer vos douleurs, au contraire, et abandonné de tous, mourir sans que personne vous voit et vous entende. Y a-t-il un sort plus triste pour un homme ? Quoi d'étonnant que cet homme appelle à lui son père, sa mère, sa femme surtout quand il est marié, ses enfants. Parfois, il invoque à ce moment suprême Celui dont ses croyances a élevé au-dessus de tout, les Saints et les Saintes. Il cherche, cet homme abandonné, par des appels répétés un adoucissement à ses tourments.

Oh vous qui ne connaissez la guerre que de nom, pensez quelques instants à la situation de celui dont le tir a ouvert les chairs et qui expire loin de tous, et dites-moi s'il est un sort plus triste, plus angoissant, plus misérable que celui de cet homme qui n'a rien fait pour mériter un tel supplice. Voilà ce que la guerre réserve pourtant à un grand nombre. »

Pêle mêle



Pêle mêle



Calendrier des fêtes et manifestations 2024

2024	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Mardi 9 janvier	ACAS	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Vendredi 12 janvier	Mairie	Vœux	Espace Solo Gallo
Jeudi 18 janvier	Amicale des retraités	Galette des Rois	Espace Solo Gallo
Samedi 03 février	UNC	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Samedi 10 février	Amicale des Retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Jeudi 14 mars	Amicale des retraités	Crêpes	Espace Solo Gallo
Samedi 16 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Mardi 8 mai	UNC	Commémoration	Monuments aux Morts
Samedi 29 juin	MiFaSol O Gallo	Festi' Zik	Stade
Dimanche 28 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'oie	Stade
Samedi 21 ou 28 septembre	Classe 4	Repas	Espace Solo Gallo
Dimanche 10 novembre	MiFaSol O Gallo	Loto	Pontorson
Lundi 11 novembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Jeudi 14 novembre	Amicale des retraités	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Jeudi 5 décembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Samedi 7 décembre	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Vendredi 13 décembre	APEL	Arbre de Noël	Espace Solo Gallo



L'équipe municipale
vous souhaite une très bonne
Année 2024.

Chaque nouvelle année s'accompagne de
formidables opportunités et défis que
nous vous souhaitons de réaliser.
Que votre nouvelle année soit
merveilleuse !